

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SIPHEM DU 1er MARS**

L'an deux mille vingt-trois, le 1er mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **20 février 2023**

Délégués Titulaires en exercice :.....40    Délégués Suppléants en exercice : ..... 40    Délégués présents : .... 24

Délégués Titulaires présents :.....20    Délégués Suppléants présents :..... 4    Délégués votants :.. 21+4

Délégués ayant donné procuration : 1

Mme Éléna JAUMAIN donne procuration à M. Zakaria DAKIR

**Délégués titulaires présents** : CARDOIT René, CHIAPPA Graziella, DAKIR Zakaria, DEJEAN Jacques, DUFFAU Yannick, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL-TACH Françoise, FEYRIT Michel, GAILLARD Jérémie, JONET Olivier, LABROUCHE Michelle, LAISNE Sophie, LONGO Anne-Marie, LOSSE Pascal, MERVEILLEAU François, PAREJA Florence, ROUILLON Cyril, SHERIFFS Colin, SIMON Christian.

**Délégués suppléants présents** : DUFFAU Patrick, ESTEVEZ François, PORTET Adeline, VERSCHUUR Joseph.

**Délégués votants** : CARDOIT René, CHIAPPA Graziella, DAKIR Zakaria, DEJEAN Jacques, DUFFAU Patrick, DUFFAU Yannick, DULAU Marie-Bernadette, DUPIOL-TACH Françoise, ESTEVEZ François, FEYRIT Michel, GAILLARD Jérémie, JONET Olivier, LABROUCHE Michelle, LAISNE Sophie, LONGO Anne-Marie, LOSSE Pascal, MERVEILLEAU François, PAREJA Florence, PORTET Adeline, ROUILLON Cyril, SHERIFFS Colin, SIMON Christian, VERSCHUUR Joseph.

**Délégués excusés** : AVENTIN Mireille, CAPPELLETTO Josiane, GASNAULT Jean-Pierre, JAUMAIN Éléna (donne pouvoir à M. DAKIR), LE BORGES Jean-Yves, MARLY Sophie, PLAT Bernard, SALVAGE Delphine, SUADEAU Damien.

**DÉLIBÉRATION N°2023-003 – OUVERTURE DES QUARTS DE CRÉDITS INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2023**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Dans l'attente du vote du budget et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser l'exécutifs à pouvoir engager, liquider et mandater les crédits d'investissements dans la limite d'un quart de l'exercice précédent.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Afin d'honorer les factures en attentes (règlements aux familles de travaux – Fondation Abbé Pierre et Mutualité Sociale Agricole – dont les recettes ont été perçues sur le budget 2022), ci-dessous une proposition d'ouverture de crédits :

Budget principal	Voté budget 2022	¼ des crédits
Chapitre 204 (Travaux FAP et MSA)	54 000 €	13 500 €
Chapitre 21 (Mobilier et matériel informatique)	37 000 €	9 375 €

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide de :

- l'ouverture des quarts de crédits d'investissement comme indiqué ci-dessus

**Résultat du vote :**

Votants :.....25    Abstention : .....0    Pour : .....25    Contre :..... 0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

La secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA



PUBLIÉE LE :

Le Président,

Michel FEYRIT

